

Commission des affaires générales

Date : 29 mai 2022

▶ Information à l'intention des organisations internationales non gouvernementales invitées à la 110^e session de la Conférence internationale du Travail (2022)

Participation à la Commission des affaires générales (CAG)

- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) dont la participation à la Conférence a été approuvée par le Conseil d'administration¹ se verront envoyer, après réception de leurs pouvoirs, une invitation de l'adresse «ILO/OIT no-reply@zoom.us» à suivre la plénière de la Conférence et les différentes commissions ouvertes à la participation des OING.

Demande de parole

- Conformément à la section H du Règlement de la Conférence, les demandes de parole sont soumises à l'approbation du bureau de la commission. Ces demandes doivent parvenir au secrétariat de la CAG (cag@ilo.org) le **jeudi 26 mai à midi** au plus tard.
- Sous réserve de l'accord du président et des vice-présidents et si le temps disponible le permet, chaque OING se verra accorder un temps de parole de 3 minutes maximum pour intervenir devant la commission à l'issue du débat général.
- Afin de garantir une interprétation précise et fidèle dans un environnement hybride, il est proposé que toutes les déclarations devant être prononcées à la séance d'ouverture parviennent à l'adresse cag-interpret@ilo.org avant 10 heures (CET) le **lundi 30 mai**.
- Les représentants d'OING dont la demande de parole aura été approuvée recevront un courriel à l'adresse indiquée dans les pouvoirs, qui contiendra le lien nécessaire pour participer à la séance correspondante. Ce courriel sera envoyé depuis l'adresse «ILO/OIT no-reply@zoom.us».

¹ GB.344/INS/18(Rev.1)

Assurez-vous que l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>» figure sur la liste blanche de votre compte de messagerie électronique (c'est-à-dire parmi les expéditeurs de confiance dont les messages ne seront pas automatiquement classés dans vos courriers indésirables).

Utilisation des réseaux sociaux

- Il est vivement conseillé à tous les délégués d'utiliser les réseaux sociaux avec retenue s'agissant de la publication d'informations relatives aux travaux en cours de la commission.

Contact

cag@ilo.org